



Conseil d'administration du 24 janvier 2023

Membres en exercice : 53
Membres présents ou supplés : 42
Membres ayant donné mandat : 4
Nombre de voix : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20230002

DESIGNATION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 10 janvier 2023, s'est réuni le 24 janvier 2023 à 14h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Olivier AMRANE représenté par Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Alain ARGILIER, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, M. Patrick BERG représenté par M. Laurent SCHEYER, M. Laurent BERNARD, M. Denis BERTRAND, M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY, M. Christian BRUGERON, Mme Marie-Thérèse CHAPELLE, M. Guy CHERON, M. Arnaud COLLIN, Mme Sarah DEJEAN, Mme Carole DELGA représentée par Mme Aurélie MAILLOLS, Mme Agnès DELSOL, M. Pierre DEMANGEAT, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Mariette EMILE, M. Pascal FACON représenté par Mme Laurence BOUVIER, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, M. Joël GAUTHIER représenté par Mme Irène LEBEAU, M. Jean HANNART, Mme Christine LACOSTE, M. Jean-Pierre LAGANNE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représenté par Mme Hélène MEUNIER, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Mickaël MEYRUEIX, M. Gérard PEDRINI, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Sylvie ROBERT, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, Mme Flore THEROND, M. David URSULET, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à Mme Line ROUSTAN, Mme Catherine CIBIEN à M. Arnaud COLLIN, Mme Sylvie COISNE à Mme Jeannine BOURRELY, M. Nicolas DE DAVYDOFF à Mme Brigitte DONNADIEU.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu l'article 3.3 du règlement intérieur des instances de l'EP PNC relatif aux commissions spécialisées,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

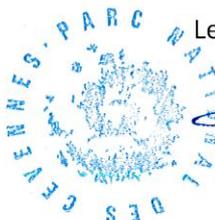
Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration désigne les présidents.es des huit commissions thématiques :

- Commission Agriculture : M. Georges ZINSSTAG
- Commission Architecture, Urbanisme et Paysage : Mme Marie-Thérèse CHAPELLE
- Commission Biodiversité : M. Daniel BARBERIO
- Commission Cynégétique : M. Pierre PLAGNES
- Commission Education EDD et Sensibilisation : Mme Michèle MANOA
- Commission Forêt : Mme Jeannine BOURRELY
- Commission Patrimoine culturel : Mme Isabelle FARDOUX-JOUE
- Commission Tourisme : M. Nicolas DE DAVYDOFF

La directrice,



Anne LEGILE



Le président du conseil d'administration,



Stéphan MAURIN